



Politique de Protection des Données Personnelles

**Société Ivoirienne de
Banque**



Table des matières

1	Préambule	3
2	Organisation de la gestion des données personnelles au niveau de la SIB	3
3	Typologies de données personnelles traitées par la SIB	3
3.1	Collecte directe des données personnelles.....	4
3.2	Collecte indirecte des données personnelles.....	4
4	Bases juridiques de l'utilisation des données personnelles	4
4.1	Exécution d'un contrat ou de mesures précontractuelles	5
4.2	Respect des obligations réglementaires ou légales	5
4.3	Sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée.....	5
4.4	Consentement de la personne concernée	5
4.5	Intérêts légitimes de la SIB.....	6
5	Partage de données personnelles	6
5.1	Partage au sein de la Société Ivoirienne de Banque	6
5.2	Partage hors de la Société Ivoirienne de Banque.....	7
6	Transferts internationaux de données personnelles	7
7	Conservation des données personnelles.....	8
8	Sécurisation des données personnelles	8
9	Exercice des droits des personnes concernées	8



1 Préambule

La Société Ivoirienne de Banque accorde une grande importance à la protection de vos données à caractère personnel (ou “données personnelles”). C’est la raison pour laquelle elle a adopté des principes forts en matière de protection données.

La présente Politique protection des données personnelles a pour objectif de vous fournir des informations claires concernant la manière dont la SIB traite et protège les données personnelles des personnes concernées, soit toute personne physique (salarié, client, prospect, utilisateur du site internet, actionnaire / mandataire de personnes morales ...) dont les données personnelles sont collectées par la SIB. Elle informe les personnes concernées sur les raisons pour lesquelles leurs données sont utilisées, éventuellement partagées, ou encore la durée de conservation de ces données. Elle indique également les droits des personnes ainsi que les modalités d’exercice de ces droits.

La Société Ivoirienne de Banque s’assure que les données personnelles collectées sont traitées de manière loyale et licite, et en toute transparence. La SIB rend cette notice accessible sur son site internet. Celle-ci est actualisée régulièrement et le respect de ses dispositions est contrôlé. Des mentions d’information relatives à la protection des données personnelles spécifiques aux différents produits et/ou services proposés par La SIB précisent et complètent la présente Politique, et ce sur les divers supports utilisés.

La Société Ivoirienne de Banque s’engage à respecter les réglementations en vigueur en matière de traitement de données personnelles et notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles) ainsi que toute réglementation nationale applicable.

En Cote d’Ivoire, il s’agit de la loi n°2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel .

2 Organisation de la gestion des données personnelles au niveau de la Société Ivoirienne de Banque

Une entité Data Protection Office a été mise en place au sein de la Société Ivoirienne de Banque afin de couvrir l’ensemble des exigences réglementaires. Celle-ci est pilotée par un Data Protection Officer (DPO).

3 Typologies de données personnelles traitées par la Société Ivoirienne de Banque

Une donnée personnelle est toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

La Société Ivoirienne de Banque respecte le principe de minimisation des données à savoir que seules sont traitées les données personnelles adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est strictement nécessaire à la réalisation de l’objectif pour lequel elles ont été collectées. Dans cette démarche, la SIB s’attache également à maintenir vos données personnelles exactes et à jour.



3.1 Collecte directe des données personnelles

La Société Ivoirienne de Banque traite principalement des données personnelles qu'elle collecte directement auprès de vous, ou qui émanent de la relation commerciale, telles que :

- Vos données d'identification : nom, prénom, date et lieu de naissance, image, pièce d'identité... ;
- Vos données de contacts (privé ou professionnel) : adresse du domicile, adresse de courrier électronique, numéro de téléphone ... ;
- Vos données de vie personnelle : statut marital, nombre d'enfants, composition du foyer... ;
- Vos données de vie professionnelle : employeur, fonction, rémunération, niveau d'études... ;
- Vos données d'ordre économique, financier et transactionnel : historique de transactions, opérations générées sur vos comptes, coordonnées bancaires, numéro de carte bancaire, situation financière et patrimoniale... ;
- Vos données de navigation (sites internet ou applications) : données recueillies grâce aux cookies en ligne ;
- Vos données relatives aux habitudes et préférences des personnes concernées : du fait de l'utilisation des produits et services souscrits ou des interactions avec la Société Ivoirienne de Banque;
- Vos données collectées dans le cadre des échanges avec la Société Ivoirienne de Banque ou ses différentes agences (comptes rendus de rendez-vous), lors de réunions, visioconférences, appels, discussions via messagerie instantanée, courriers électroniques, entretiens, conversations téléphoniques.

Dans le cadre de ses activités, la Société Ivoirienne de Banque est susceptible de collecter des catégories spéciales de données personnelles (ou "données sensibles") telles que des données de santé, des données relatives aux convictions religieuses ou encore des données biométriques, uniquement lorsque cela est strictement nécessaire, notamment dans le cadre du recrutement de ses salariés, de la gestion de l'héritage ou de la souscription à des contrats d'assurance.

Autrement, la Société Ivoirienne de Banque ne vous demandera jamais de fournir d'autres données sensibles telles que des données relatives à l'origine raciale ou ethnique, aux opinions politiques, ou philosophiques, à l'appartenance syndicale, vos données génétiques ou les données relatives à votre vie ou orientation sexuelle, à moins qu'une obligation légale ne l'y contraigne.

3.2 Collecte indirecte des données personnelles

la Société Ivoirienne de Banque pourrait également être amenée à collecter de manière indirecte les données personnelles citées précédemment auprès de tiers (fournisseurs, partenaires...), de sources accessibles au public (données issues de publications/bases de données rendues accessibles par les autorités officielles, données issues de sites internet/réseaux sociaux contenant des informations rendues publiques par la personne elle-même...) ou d'administrations et autorités publiques (Administration fiscale...).

4 Bases juridiques de l'utilisation des données personnelles

Conformément à la réglementation en vigueur, tous les traitements effectués par la Société Ivoirienne de Banque en tant que Responsable de traitement, doivent reposer sur l'un des fondements juridiques suivants :



- L'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie, ou l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci ;
- Le respect d'obligations légales et réglementaires auxquelles la SIB est soumise ;
- La sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée, ou d'une autre personne physique ;
- L'exécution d'une mission d'intérêt public ;
- Les intérêts légitimes poursuivis par la SIB dans le cadre du respect des intérêts, libertés et droits fondamentaux de la personne concernée.

4.1 Exécution d'un contrat ou de mesures précontractuelles

La Société Ivoirienne de Banque effectue des traitements de vos données personnelles pour la conclusion et l'exécution de contrats, tels que :

- La fourniture d'informations précontractuelles relatives aux produits et services de la Société Ivoirienne de Banque;
- La fourniture de produits et services sollicités par les personnes concernées ;
- La gestion des contrats conclus avec les personnes concernées.

4.2 Respect des obligations réglementaires ou légales

La Société Ivoirienne de Banque étant composée d'entités aux professions réglementées, il est soumis au respect d'obligations légales et/ou réglementaires spécifiques ayant par exemple pour objet :

- La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- La lutte contre la fraude fiscale ;
- La communication de données personnelles exigée pour la tenue de fichiers réglementaires (Fichier Central des Chèques, Fichier central des retraits des cartes bancaires, Fichier des Comptes Bancaires, Fichier des Contrats de Capitalisation et d'Assurance Vie...).

4.3 Sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée

Lorsqu'un traitement est nécessaire pour protéger les intérêts vitaux d'une personne (par exemple, en cas d'urgence médicale), la Société Ivoirienne de Banque est autorisée à traiter ses données personnelles, et ce même sans son consentement, conformément à la réglementation en vigueur.

4.4 Consentement de la personne concernée

Dans le cadre de certaines activités de traitement de données personnelles, la Société Ivoirienne de Banque vous transmettra des informations spécifiques afin que vous soyez en mesure de consentir ou non à ces traitements. Vous pourrez retirer ce consentement à tout moment. Il s'agira par exemple :

- Des services d'assurance nécessitant le traitement de vos données de santé ;
- De la prospection commerciale par voie électronique (mail et sms) pour les particuliers.



4.5 Intérêts légitimes la Société Ivoirienne de Banque

La Société Ivoirienne de Banque effectue des traitements de données personnelles sur la base de leur intérêt légitime à assurer leur développement et la sécurité de leurs prestations et services telles que :

- La lutte contre la fraude ;
- La prospection commerciale par voie postale ou par téléphone, pour les particuliers et pour tout type de prospection pour les personnes morales ;
- La gestion des infrastructures et de la sécurité des systèmes d'information ;
- L'évaluation de la satisfaction des clients au regard des produits et services offerts par la SIB.

5 Partage de données personnelles

Vos données personnelles sont susceptibles d'être communiquées notamment aux destinataires suivants, dans le cadre des finalités énoncées ci-dessus :

- Aux sociétés du Groupe Attijari West Africa ;
- Aux sous-traitants, mandataires, courtiers ou autres intermédiaires, partenaires ou prestataires de service qui réalisent des prestations pour le compte de la Société Ivoirienne de Banque ;
- Aux autorités administrative ou judiciaire habilitées ou plus généralement à tout tiers autorisé (avocats, commissaires aux comptes...), pour satisfaire les obligations légales ou réglementaires auxquelles la Société Ivoirienne de Banque est soumise.

5.1 Partage au sein de la Société Ivoirienne de Banque

En tant que société dans le domaine de la Banque, toutes les entités de la SIB collaborent étroitement afin de créer et de distribuer différents produits bancaires.

Les données personnelles collectées sont partagées au sein de la Société Ivoirienne de Banque à des fins commerciales, d'amélioration de son efficacité, de contrôle, de surveillance et de maîtrise des risques notamment sur la base de :

- La conformité aux obligations légales et réglementaires, notamment :
 - Partage des données collectées à des fins de connaissance du client (KYC) ;
 - Gestion consolidée des risques ;
 - Surveillance consolidée du Contrôle Interne ;
 - Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, respect de sanctions internationales, d'embargos ;
 - Respect des obligations déclaratives.
- Les intérêts légitimes :
 - Lutte contre la fraude ;
 - Sécurisation du réseau et des systèmes d'information ;
 - Conduite des initiatives de développement à des fins commerciales, de communication et de marketing ;



- Obtention d'une vision globale et cohérente du portefeuille de clients et des activités de la Société Ivoirienne de Banque ;
- Développement de l'offre de produits et de services de la SIB de manière adéquate ;
- Considérations en matière de pilotage, de supervision et de gouvernance au sein de la Société Ivoirienne de Banque.

5.2 Partage hors de la Société Ivoirienne de Banque

Afin de réaliser certaines des finalités évoquées dans la présente Politique, la Société Ivoirienne de Banque est susceptible (de façon non systématique) de partager vos données personnelles avec :

- Des prestataires de services qui fournissent des services pour son compte par exemple des services informatiques, des services d'impression, de télécommunication, de recouvrement, de conseil, de distribution et de marketing ;
- Des partenaires bancaires et commerciaux, des agents indépendants, des intermédiaires ou des courtiers, des institutions financières, des contreparties, des référentiels centraux avec lesquels la SIB entretient des liens, si un tel transfert est nécessaire pour vous fournir des services, des produits, pour satisfaire aux obligations contractuelles de la Société Ivoirienne de Banque ou mener à bien des transactions (par exemple, des banques, des banques correspondantes, des dépositaires, des émetteurs de titres, des agents payeurs, des plateformes d'échange, des compagnies d'assurances, des opérateurs de système de paiement, des émetteurs ou des intermédiaires de cartes de paiement, les sociétés de caution mutuelle ou organismes de garantie financière) ;
- Des autorités financières, fiscales, administratives, pénales, judiciaires, ou locales ou étrangères, des arbitres ou des médiateurs, des autorités chargées de l'application de la loi, des organismes gouvernementaux ou des organismes publics, auxquels la SIB ou tout membre de la SIB est tenu de divulguer des données :
 - A leur demande ;
 - Dans le cadre de la défense ou de la réponse à une question, une action ou une procédure ;
 - Afin de se conformer à une réglementation ou une recommandation émanant d'une autorité compétente à l'égard de la SIB ou à l'égard de tout membre de la SIB.
- Des prestataires de services de paiement tiers (informations concernant les comptes bancaires), pour les besoins de la fourniture d'un service d'initiation de paiement ou d'information sur les comptes en cas de consentement de la personne concernée ;
- Certaines professions réglementées telles que des avocats, des notaires, des agences de notation ou des commissaires aux comptes, lorsque des circonstances spécifiques l'imposent (litige, audit, etc.), ainsi qu'à tout acheteur actuel ou potentiel des sociétés ou des activités de la Société Ivoirienne de Banque ou ses assureurs.

6 Transferts internationaux de données personnelles

La Société Ivoirienne de Banque pourrait être amenée à transférer vos données personnelles à l'international. Dans ce cas, vos données personnelles sont communiquées pour les stricts besoins de la réalisation de ses missions.



En cas de transfert international de vos données personnelles, la Société Ivoirienne de Banque met en œuvre les mesures appropriées disponibles, au regard de la réglementation en vigueur, pour assurer l'encadrement et la sécurité de ces transferts.

7 Conservation des données personnelles

La Société Ivoirienne de Banque conserve vos données personnelles pendant la durée nécessaire au respect des législations et des réglementations applicables, ou pendant une durée définie au regard de ses contraintes opérationnelles, telles que la tenue de la comptabilité, une gestion efficace de la relation client, ainsi que pour faire valoir des droits en justice ou répondre à des demandes des organismes dérégulation.

Ces durées de conservation sont précisées dans les documents d'information des personnes concernées et peuvent être obtenues en soumettant une demande auprès du délégué à la protection des données (DPO).

8 Sécurisation des données personnelles

Conformément à la réglementation en vigueur, la Société Ivoirienne de Banque met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté et proportionné au risque. Ces mesures visent à garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience des données personnelles.

La Société Ivoirienne de Banque met en place toutes les mesures nécessaires pour rétablir la disponibilité des données et permettre l'accès aux personnes concernées dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique. Pour ce faire, la SIB effectue régulièrement des évaluations de ses niveaux de sécurité. Ces évaluations prennent en compte les risques de destruction, perte, altération, accès et divulgation non autorisée des données personnelles.

La Société Ivoirienne de Banque impose à chacun des destinataires de données personnelles de respecter les garanties de sécurité et de confidentialité adaptées.

La Société Ivoirienne de Banque, en tant que responsable du traitement, notifie les violations de données personnelles à l'autorité de contrôle compétente, dans les meilleurs délais et, dans la mesure du possible soixante-douze (72) heures après avoir pris connaissance de toute violation de données personnelles susceptible d'engendrer un risque pour vos droits et libertés.

Toute violation de vos données personnelles susceptible d'engendrer un risque élevé pour vos droits et libertés vous sera notifiée dans les meilleurs délais conformément à la réglementation en vigueur.

9 Exercice des droits des personnes concernées

Conformément à la législation, vous avez la possibilité d'exercer vos droits auprès de toutes les entités de la Société Ivoirienne de Banque qui traitent vos données.

Ces droits sont les suivants :



- *Droit d'accès* : vous pouvez à tout moment obtenir des informations concernant le traitement de vos données personnelles ainsi qu'une copie de celles-ci ;
- *Droit de rectification* : dans le cas où vous estimez que vos données personnelles sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez demander qu'elles soient modifiées en conséquence ;
- *Droit à l'effacement* : vous pouvez demander la suppression de vos données personnelles, dans la limite autorisée par la loi ;
- *Droit à la limitation du traitement* : Vous pouvez demander la limitation du traitement de vos données personnelles ;
- *Droit d'opposition* : Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles pour des raisons tenant à votre situation particulière. Vous avez également le droit absolu de vous opposer à tout moment à ce que vos données soient utilisées à des fins de prospection commerciale, ou à des fins de profilage, si ce profilage est lié à une prospection commerciale ;
- Vous avez le *droit de définir des directives* relatives à la conservation, l'effacement ou la communication de vos données personnelles, applicables après votre décès ;
- *Droit de retirer votre consentement* : si vous avez donné votre consentement au traitement de vos données personnelles, vous pouvez le retirer à tout moment ;
- *Droit à la portabilité* des données : lorsque la loi l'autorise, vous pouvez demander la restitution des données personnelles que vous avez fournies ou, lorsque cela est techniquement possible, le transfert de celles-ci à un tiers ;

Si souhaitez exercer un des droits évoqués ci-dessus, vous pouvez adresser votre demande de la manière suivante :

- En précisant votre demande à l'aide du formulaire d'exercice des droits puis en l'envoyant à l'adresse suivante :

Société Ivoirienne de Banque

01 BP 1300 Abidjan 01 – Plateau Boulevard de la République – Immeuble ALPHA 2000

Ou en envoyant ce même formulaire par courrier électronique au Délégué à la

Protection des Données de la société Ivoirienne de banque à l'adresse suivante: dataprotection@sib.ci

En cas de non-réponse de la Société Ivoirienne de Banque dans les délais règlementaires à la suite de l'exercice d'un droit, vous pouvez saisir l'autorité de contrôle afin d'introduire une réclamation :

En Cote d'Ivoire, l'Autorité de protection des données personnelles est l'ARTCI (Autorité de régulation des télécommunications).



ANNEXE 1 :

La Société Ivoirienne de Banque est autorisée à communiquer les données traitées uniquement aux destinataires habilités notamment :

1. Les services interne de la SIB, suivant leur niveau d’habilitation
2. Les filiales du groupe Attijariwafa Bank au Maroc
3. La commission bancaire
4. Les commissaires aux comptes
5. La banque centrale des Etats d’Afrique de l’Ouest (BCEAO)
6. Les administrations fiscales et judiciaires
7. La Cellule Nationale du Traitement de l’information Financière (CENTIF)
8. Le bureau d’information sur le crédit (BIC)
9. La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
10. La Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire (CRRH_UEMOA)
11. La Société Financière Internationale (SFI)
12. Les avocats et intermédiaires de justice
13. Les Autorités publiques agissant dans le cadre de leur mission
14. Les officiers de police judiciaire munis d’une réquisition
15. Les agents assermentés de l’Autorité de protection des données personnelles
16. Les sous-traitants de la société Ivoirienne de Banque